

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Martine Loiselle](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5a3ac074d5f867817dd81fc4>

Date d'obtention : 2024-02-14 18:35:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto est un excellent guide pour faire les démarches nécessaires et efficaces lors d'un événement sexto dans l'école. Il nous permet de nous situer dans les interventions importantes à faire auprès des victimes et instigateurs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Bien évidemment, je saurai quelle étape que je serai rendue dans l'application des interventions, et quelle étape suivante à faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer que la situation sexto s'est bien passé dans le milieu scolaire sinon guider et accompagner au besoin la victime dans les démarches à faire à l'extérieur du milieu scolaire.